

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ophélie Duguay

<https://www.cadre21.org/membres/ceedb80ea683ca5b356e6918>

Date d'obtention : 2021-04-06 16:20:53

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Des interventions efficaces, sécuritaires et uniformes

Recette facile à utiliser

Situation se règle rapidement

Garde la confidentialité

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais plus à l'affut

Mes interventions concernant les Sexto seront faites correctement

Je sais que je ne dois en aucun temps voir ou demander de voir les photos de la victime parce que c'est considéré comme de la pornographie juvénile.

Je vais continuer de plus en plus à faire de la prévention auprès des jeunes sur les sextos et leur impact.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas demander de voir les photos ou textos

Je vais m'assurer de suivre les étapes d'intervention fournies dans la trousse à la lettre.